

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU -- E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY - P. ORMECHE - E. RAMBEAU - P. FREON - S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : CONTRAT DE CESSION POUR UN CONCERT JAZZ A ST SAT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Jazz à Saint Sat de mettre en place le 14 janvier 2020 à la salle des fêtes de la commune, un évènement dédié au jazz et à son histoire à destination des scolaires dans l'après-midi, et un concert de jazz à destination de toutes les générations en soirée pour un montant prévisionnel de 1 600 € avec un régie organisée par l'association et l'encaissement des entrées par l'association Jazz à Saint Sat,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR** décide :

- ✓ De signer le contrat de cession proposé par l'association Jazz à Saint Sat,
- ✓ Dit que les crédits seront prévus sur le budget 2020 mais qu'il sera nécessaire de délibérer à nouveau afin de pouvoir effectuer le paiement sur le même exercice que le spectacle soit 2020,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette action.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE